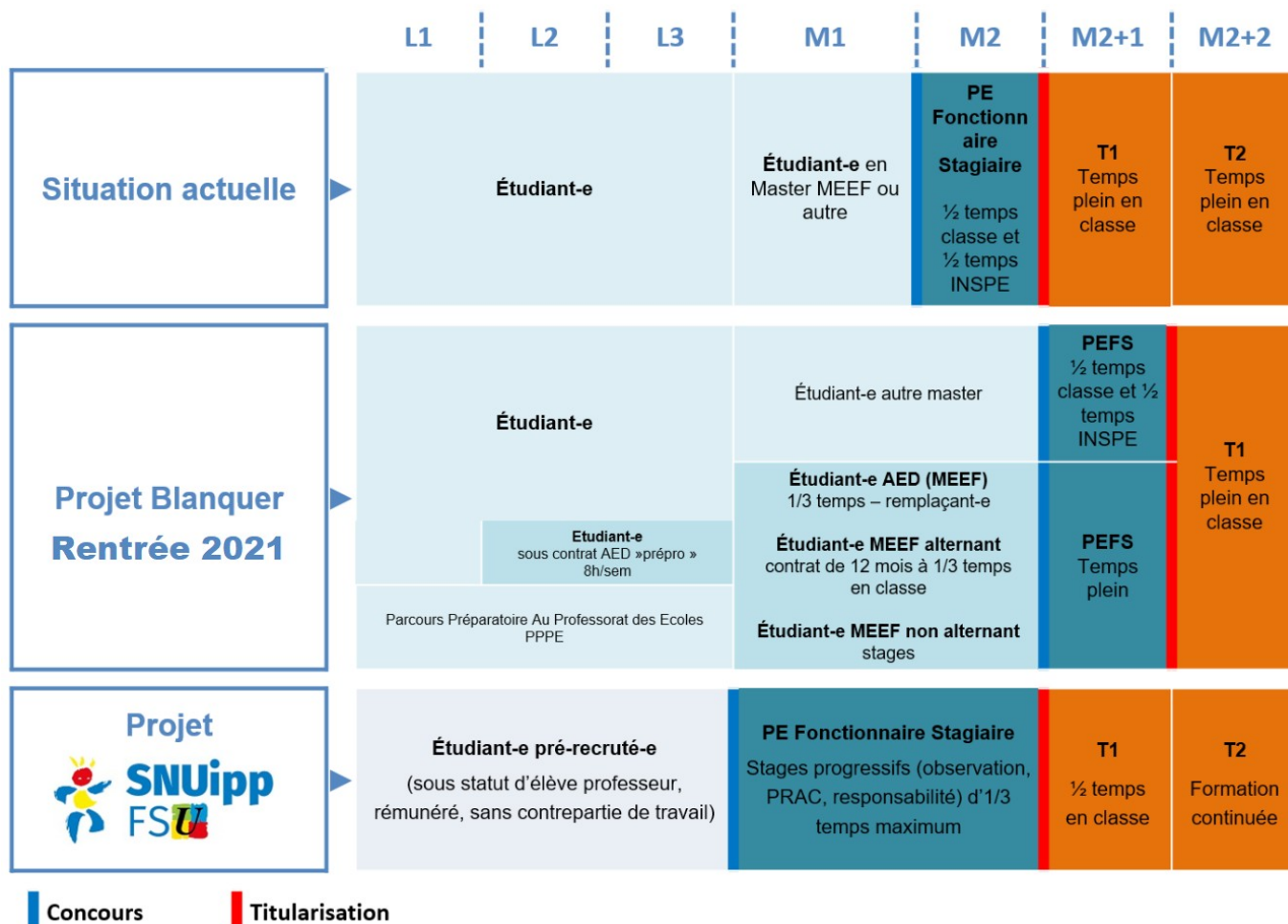


## Groupe de travail du 19 mai 2021 Formation initiale et continue

### Formation initiale : alerte avec l'arrivée de contractuels « alternants »



Cette réforme de la formation initiale prévue dans la loi Blanquer s'applique à partir de la rentrée 2021... Dans l'Hérault, 60 étudiants en Master 2 vont être recrutés avant concours à la rentrée, sous statut de contractuels « alternants ». Ils seront payés environ 700€ nets par mois et assureront 1/3 temps en classe :

- Stage « filé » tous les lundis dans l'année scolaire sur des décharges de direction à 25 %.
- Stage « groupé » de 12 jours : 2 périodes de 6 jours dans 2 classes différentes.

**=> Le SNUipp-FSU a été le seul syndicat à dénoncer ce système dangereux, avec un recrutement massif d'étudiants contractuels précaires, affectés en classe sans formation. Pour nous, il faut au contraire que les futurs enseignants soient recrutés exclusivement sur concours et bénéficient d'une solide formation, étalée dans le temps, avant d'intégrer progressivement la classe.**

Les autres syndicats qui sont intervenus sur le sujet n'ont fait que poser des questions sur les modalités pratiques de cette réforme néfaste...

**Affectation de ces étudiants M2 « alternants » en partie de manière « filée » (tous les lundis sur une même décharge de direction) et en partie « groupée » (2 x 6 jours sur 2 classes).**

=> La partie filée se fera sur 60 décharges de direction à 25 % le lundi... Ce sont les IEN qui choisiront les écoles concernées, essentiellement sur Montpellier et ses alentours. Le SNUipp-FSU demande que la liste de ces 60 décharges de direction soit publiée, puisqu'elle impacte les titulaires de secteur (perte de priorité) et les directeurs / directrices (jour de décharge imposé le lundi). L'adjoint au DASEN répond qu'il va transmettre cette demande au DASEN.

=> Le stage « groupé » des alternants de 2 fois 6 jours sera utilisé pour assurer le remplacement de formations sur tout le département : formation des directeurs et directrices, formation à propos des « élèves perturbateurs » etc.

Un tuteur terrain indemnisé 600€ sera désigné par l'IEN sur la base du volontariat pour accompagner ces étudiants « alternants », il y aura aussi un tuteur universitaire.

Modalités de recrutement de ces 60 étudiants alternants : un questionnaire qui présente le dispositif va être diffusé aux étudiants inscrits en Master 2 MEEF à la rentrée. Les critères de recrutement ne sont pas connus, en tout cas pas communiqués...

**Étudiants en Master 2 non-alternants** : ils seraient 88 l'an prochain, accueillis par des PE Maîtres d'Accueil Temporaire (MAT) sur le même rythme que les alternants, mais sous forme de stage d'observation et de pratique accompagnée.

**Futurs PES** : Le dispositif actuel des PES connaîtra sa dernière année d'existence avec les lauréats du CRPE 2021 : mi-temps en classe, mi-temps en formation. Par la suite, les PES qui auraient été auparavant étudiants alternants seront directement à temps plein...

**Futurs T1** : 1 jour de formation sur temps de classe fin septembre + 6h sur l'ASH pris sur les animations pédagogiques + 1 jour sur les vacances sur la base du volontariat...

**Étudiants de Licence 1 et Licence 3** : en stage d'observation et de pratique accompagnée, accueil par des enseignants volontaires, sans indemnité.

**=> En conclusion, le SNUipp-FSU fait part des résultats d'une enquête menée auprès des PES actuels qui montre que la formation actuelle est déjà critiquable : année de stage condensée et stressante, modalités d'alternance 2 semaines / 2 semaines majoritairement critiquées, accompagnement insuffisant etc.**

**Le SNUipp-FSU constate que cette réforme va encore dégrader l'entrée dans le métier, en envoyant en classe des étudiants non-formés.**

## **Formation continue : animations pédagogiques encore imposées...**

**Pour la plupart des PE, 12h définie par le DASEN sur les « fondamentaux » :**

- 2h Magistère présentation
- 2 sessions en présentiel en maths (3h) et en français (3h)
- Mise en pratique dans les classes
- Réunion en équipe d'école prise sur les 108h

- Mise en pratique dans les classes
  - Présentiel sous forme d'ateliers maths / français 3h
  - Mise en pratique
  - Magistère bilan de 1h:
- + 6h sur l'ASH en cycle 2 et cycle 3, à la main des circonscriptions en cycle 1.

**Modalités particulières pour les PE désignés pour la formation en « constellations »** sur le plan mathématiques (6h plan maths & 12h « fondamentaux ») ou le plan français (18h français)... Ces plans français et maths prévoient que le remplacement des PE seront gérés en partie par la DSDEN, et non plus par les seules circonscriptions faisant appel aux enseignants à 80 % cette année.

**Modalités particulières pour les directeurs et directrices d'école :** 6h sur les « fondamentaux », 3h pilotage pédagogique de l'équipe, 9h formations spécifiques.

**=> Le SNUipp-FSU intervient pour dénoncer une formation subie, qui ne laisse aucun choix aux personnels. Pour nous, la formation devrait partir des demandes de formation des PE, qui sont les mieux placés pour savoir sur quels sujets ils et elles ont besoins de formation.**

Nous signalons notamment la thématique de l'ASH qui revient souvent parmi les demandes exprimées par les PE. Nous signalons aussi ce que prévoit l'accord égalité professionnelle, avec une formation des PE sur l'égalité filles/garçons mais rien n'est prévu à ce sujet.

Seule réponse de l'administration : « je prends note ».